

fidh

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

FUITE EN EGYPTE DES EXILÉS DE LIBYE

Double drame pour les Africains sub-sahariens

Article premier : Tous les êtres humains naissent libres

et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Article 2 : Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera faite aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque



I. INTRODUCTION -----	4
II. PRÉCARITÉ ET URGENCE A LA FRONTIÈRE -----	7
III. DES EXACTIONS CIBLÉES CONTRE LES AFRICAINS SUB-SAHARIENS EN LIBYE -----	12
IV. PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DE LA FIDH -----	19
ANNEXE : RÉSUMÉ DES TÉMOIGNAGES -----	21

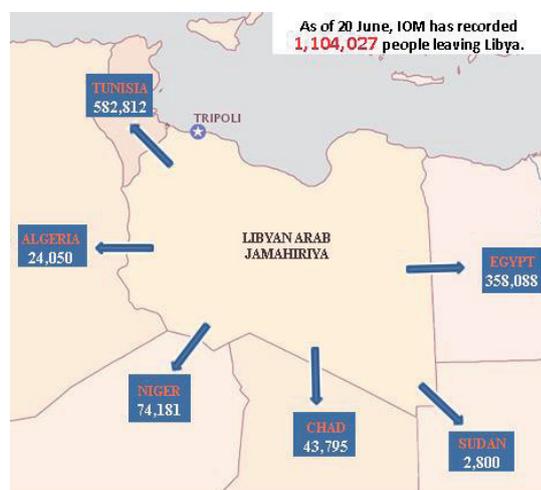
La FIDH souhaite remercier tous ceux rencontrés par la délégation. La FIDH remercie tout particulièrement l’Africa and Middle East Refugee Assistance (AMERA) et l’African Centre for Justice and Peace Studies pour leur participation à l’organisation de la mission.

I. INTRODUCTION

1. Des centaines de milliers de travailleurs migrants et réfugiés fuient la Libye

Le conflit déclenché en Libye, le 17 février 2011, par la révolte populaire contre le régime du Colonel Khadafi, dans la suite des révolutions tunisienne et égyptienne du mois de janvier, a provoqué un exode massif dans les pays limitrophes. Les violences perpétrées par les forces de Khadafi contre les populations civiles, la guerre entreprise par les rebelles qui contrôlent l'Est de la Libye pour renverser le régime et les bombardements de l'OTAN, ont causé des milliers de morts et de blessés et contraint des centaines de milliers de personnes à fuir le pays. A cela s'ajoute aussi, comme nous le verrons plus loin, des exactions spécifiques perpétrées en Libye à l'encontre des immigrants originaires d'Afrique sub-saharienne et qui les ont poussé à s'enfuir.

Selon les chiffres de l'Organisation internationale des migrations (OIM) en date du 20 juin 2011, plus de 1,1 million de personnes ont dû fuir la Libye depuis la fin février, essentiellement par les frontières terrestres de la Tunisie et de l'Égypte. Sur ce million d'exilés seulement 19,000 ont tenté de fuir par la mer et sont arrivés à Lampedusa et à Malte entre le 26 mars et le 14 juin 2011, soit 1,7% de l'exode de Libye. Les fantasmes « d'invasion » agités en Europe ne reposent donc sur aucune réalité objective, mais ont justifié des mesures de surveillance extraordinaires en mer pour empêcher l'arrivée de migrants et de réfugiés sur son territoire. La multiplication de ces obstacles a non seulement des conséquences dramatiques – au 14 juin le HCR estimait à 2000 le nombre de personnes qui se seraient noyées en fuyant la Libye - mais constitue une violation du droit de toute personne à chercher refuge à l'étranger.



See www.iom.int

La spécificité de cet exode est qu'il concerne en priorité des immigrants qui travaillaient en Libye : plus de 500.000 personnes originaires d'Égypte, de Tunisie, de quelques pays asiatiques comme le Bangladesh, le Pakistan ou la Chine, et surtout de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne.

La Libye, riche de ses ressources pétrolières et peu peuplée (environ 6,4 million), recourrait en effet massivement à la main d'œuvre étrangère pour faire fonctionner son économie : le chiffre de 1,5 million de travailleurs immigrés est le plus couramment avancé, mais d'autres estimations tournent autour de 2,5 millions (dont 1 million d'Égyptiens).

2. Graves violations des droits des migrants et réfugiés en Libye avant le conflit

Sous le régime de Kadhafi, les migrants en Libye, notamment ceux en situation irrégulière, étaient souvent victimes de graves violations de leurs droits, y compris de violences, d'arrestations et de détention arbitraires, ainsi que de retours forcés. Les migrants en situation irrégulière étaient souvent arrêtés et détenus dans des camps dans des conditions effroyables, parfois pendant plusieurs années. D'autres ont été expulsés de la Libye, en violation du droit international et du principe de non refoulement.

La Libye n'a jamais ratifié la Convention de l'ONU sur le Statut des réfugiés de 1951 et aucun système national ne garantit le droit d'asile. Jusqu'en juin 2010, où l'instance a été virée de la Libye par le gouvernement de Kadhafi sans explication, le HCR menait des activités d'enregistrement de demandeurs d'asile, de documentation et de qualification du statut de réfugié.

L'expulsion du HCR a coïncidé avec le début des négociations entre l'Union européenne et le régime de Kadhafi sur les conditions d'octroi d'un fonds d'assistance pour la Libye, destiné à renforcer la lutte contre les migrations irrégulières¹. En effet, l'Union européenne, dans le cadre de l'externalisation de sa politique migratoire, avait fait de Kadhafi un partenaire important dans la lutte contre les migrations irrégulières vers l'Europe.

3. Autorisés à franchir la frontière mais seulement pour y rester en transit

Compte tenu de la géographie de la Libye, pays de désert où les zones peuplées se trouvent en bordure de la Méditerranée, il est compréhensible que les mouvements d'exode se concentrent vers les frontières tunisiennes et égyptiennes (près de 582.812 entrées en Tunisie et 358.088 en Egypte depuis le début du conflit, au 20 juin 2011), alors que l'OIM s'inquiète du sort des personnes ayant cherché refuge dans le sud du pays, à la frontière avec le Tchad et le Niger².

L'Egypte comme la Tunisie ont laissé leurs frontières ouvertes à ceux qui fuient la Libye. Mais, pour la plupart des immigrés, le droit d'entrée ne s'accompagne pas d'un droit de rester. A l'exception des Libyens qui, jusqu'à présent sont autorisés à s'installer temporairement en Tunisie ou en Egypte avec des solutions individuelles, les ressortissants d'autres nationalités sont maintenus dans les zones frontalières dans l'attente d'une évacuation vers leurs pays d'origine pour les migrants, ou d'une réinstallation dans des pays d'accueil pour les réfugiés qui ne peuvent rentrer chez eux. L'OIM et le HCR assument pour l'essentiel la responsabilité de la coordination de l'aide humanitaire dans les zones frontalières et de l'organisation des départs.

4. La mission d'enquête de la FIDH à la frontière Egypto-Libyenne

Alertée, d'une part, par des informations concernant la précarité de la situation des réfugiés et migrants bloqués au poste frontière de Salloum et, d'autre part, par des allégations d'exactions de nature raciste commises à l'encontre des immigrés originaires d'Afrique sub-saharienne en Libye, la FIDH a décidé d'envoyer une mission d'enquête sur cette frontière avec un double objectif :

- Observer la situation des exilés aux postes-frontières et repérer les principaux défis concernant le respect de leurs droits fondamentaux ;
- Recueillir des témoignages directs auprès des exilés sur des faits et des expériences personnelles de discrimination et de violations des droits de l'homme subies en Libye depuis le début du conflit.

1. Le « Programme indicatif national » 2011-2013, conclu entre l'UE et la Libye, inclut la lutte contre l'immigration clandestine comme une des trois priorités. L'UE avait proposé un budget de 60 million d'euro pour le programme.

2. Voir les rapports de situation de l'OIM <http://www.iom.int/jahia/Jahia/lang/fr/pid/1>

La mission s'est déroulée du 8 au 14 mai 2011, dont trois jours passés à la frontière de Salloum. Faisant suite à une mission réalisée par la CIMADE à la frontière tuniso-libyenne début avril³, la mission était composée de Geneviève Jacques, membre du Bureau international de la FIDH et ancienne Secrétaire générale de la CIMADE ayant participé à la mission en Tunisie, Mohamed Badawi, juriste soudanais du Darfour, directeur adjoint de l'organisation soudanaise African Centre for Justice and Peace Studies et Christine Tadros, chargé de projet à l'organisation égyptienne, Africa and Middle East Refugee Assistance (AMERA), basée au Caire. L'équipe était accompagnée par Gael Grilhot, journaliste.

Au Caire, la Mission a rencontré des responsables de l'OIM (Enrico Ponziani et Reham Hussein), du HCR (Mohamed Dayri et Mark Flawe) qui ont fourni des informations sur le travail accompli par ces deux organisations depuis le déclenchement de la crise libyenne. Elle s'est également entretenue avec le représentant en Egypte du Catholic Relief Service, Jason Bellenger, qui était l'une des ONG en charge de l'aide humanitaire à la frontière jusqu'au 30 avril, et avec Nancy Baron, Directrice de l'Institut de formation psycho-sociale et professeur au Centre d'études des migrations et des réfugiés de l'Université américaine au Caire, qui a réalisé pendant plusieurs semaines un travail d'accompagnement social auprès des exilés à la frontière de Salloum. Une rencontre avec Hossam Bahgat, Directeur d'une organisation de défense des droits de l'Homme, l'Egyptian Initiative for Personal Rights, a permis d'aborder l'ensemble des défis qui se posent à l'Egypte dans cette période de transition vers la démocratie.

Au poste frontière de Salloum, la mission s'est entretenue avec le délégué local du HCR, Jean Paul Cavalieri, ainsi qu'avec une responsable des opérations, Nazneen Farooqi. Elle a aussi rencontré différents membres de l'OIM.

Les membres de la mission n'ont rencontré aucune difficulté pour s'entretenir avec des hommes exilés, abordés spontanément et au hasard sur le site. Cela a été plus difficile avec les femmes, en très petit nombre à Salloum, et rassemblées dans un des hangars de la douane : à deux reprises des hommes réfugiés, un peu agressifs, nous ont dissuadé de leur parler en prétextant qu'elles ne « devaient parler qu'au personnel des Nations Unies ». Au total la délégation a réalisé plus d'une cinquantaine d'interviews individuelles et recueilli des témoignages spontanés de quatre groupes d'exilés, de douze nationalités.

Ayant appris que des Palestiniens se trouvaient dans le no man's land entre la douane Egyptienne et la douane libyenne, la délégation a sollicité auprès de la police égyptienne un « visa » de sortie temporaire pour aller les rencontrer dans cette zone.

La population totale présente sur le site le 8 mai était de 1.401 personnes, dont 609 enregistrés par le HCR comme demandeurs d'asile et réfugiés.

3. Voir le communiqué et le rapport de la Cimade sur le site www.lacimade.org

II. PRECARITE ET URGENCE A LA FRONTIERE



1. Des conditions d'hébergement indignes

Le spectacle à l'arrivée dans la zone douanière du « Salloum Landport » est saisissant : dans un environnement désertique balayé par des vents de poussière et de sable, tous les bâtiments de la douane égyptienne, les hangars, les auvents de déchargements des camions, les parkings sont remplis d'hommes, de quelques femmes et d'enfants, qui sont assis ou allongés à même le sol sur des cartons ou des couvertures, avec leurs bagages empilés derrière eux. Dans certains coins, des toiles en plastiques sont attachées à des grilles et forment des tentes improvisées : ceux qui sont là depuis longtemps se sont bricolés des abris de fortune pour ne pas dormir dehors. Le site donne une impression angoissante de chaos et de saleté et certains des exilés que nous avons rencontré nous ont confié leur anxiété de devoir attendre dans ces conditions : « ce n'est pas un endroit pour vivre ici, on est des hommes ! ».

Et encore, nous a rapporté le délégué de CRS (Catholic Relief Service), la situation s'est-elle beaucoup améliorée depuis les premières arrivées à la fin février. Il a eu jusqu'à de 6.000 à 7.000 personnes en mars, contraintes de dormir dehors malgré les conditions climatiques très rudes, et il n'y avait pas assez de nourriture et d'eau. La petite ville voisine de Salloum a offert pendant une période des plats cuisinés aux exilés ainsi que des bâches en plastique. Aujourd'hui les approvisionnements en eau et nourriture sont assurés par divers organisations dont l'HCR, le Croissant Rouge Egyptien et le Programme alimentaire mondial. Le Ministère égyptien de la santé a mis à disposition, dès les premiers jours, des ambulances et du personnel médical.

A la différence de la Tunisie, il n'y a pas de « camp » à Salloum car les autorités égyptiennes refusent toute installation sur leur sol de structures permanentes, même sous la forme d'hébergement sous tentes. C'est une politique générale en Egypte (« no encampment policy »), qui est restée en vigueur à la frontière avec la Libye. Néanmoins, lors de la mission de la FIDH, il y avait un projet d'installer quelques grandes tentes (« rubber halls »). Les structures tubulaires étaient déjà en place (voir photo), mais les autorisations pour terminer leur mise en place n'étaient pas encore accordées, preuve de la réticence des autorités nationales et locales de voir s'installer des réfugiés dans cet endroit. Ce n'est que le 18 mai 2011 que quelques tentes ont pu être installées.



Dans ce contexte, avec des installations sanitaires minimales, les conditions de vie des exilés à la frontière égyptienne sont véritablement dégradantes et peu respectueuses de la dignité humaine. Mais faire partir les gens au plus vite, comme le souhaitent tous les acteurs, n'est pas chose simple :

- L'installation en Egypte n'est pas une option : le gouvernement égyptien l'a clairement indiqué depuis le début. Sa frontière ne reste ouverte qu'à condition que les exilés soient évacués au plus vite.
- Les migrants qui peuvent et souhaitent rentrer dans leur pays - et rares sont ceux qui veulent rester dans ces conditions -, doivent s'adresser à l'OIM pour être identifiés et reconduits par avion chez eux.
- Ceux qui ne peuvent rentrer dans leur pays où ils sont menacés, doivent s'adresser au HCR qui procède à des entretiens en vue d'une reconnaissance du statut de réfugié et ensuite qui recherche des pays de réinstallation (procédures de « resettlement »).

Les procédures ne sont donc pas les mêmes pour les uns et les autres et, en conséquence, les temps de mise en place de solutions durables sont très différents : quelques jours ou semaines pour les migrants, plusieurs mois pour les réfugiés.

Pour la dignité de tous, et tout particulièrement pour ceux qui devront rester des mois à attendre à Salloum, il est urgent et indispensable que les conditions de vie et d'hébergement soient améliorées.

2. Une solution pour les migrants, le rapatriement

Les étrangers qui ne relèvent pas de la protection du HCR et qui ne sont pas libyens (les Nations Unies les appellent « ressortissants de pays tiers » ou « Third Country Nationals ») se voient proposer d'être rapatriés au plus vite dans leur pays d'origine, loin de cet endroit et loin de la Libye où ils ont vécu des moments difficiles et parfois même dramatiques.

Selon les dernières statistiques, l'OIM aurait évacué 34.791 personnes de la frontière égypto-libyenne entre le 26 février et le 16 mai, pour un coût de 18 millions de dollars US. Les plus importants contingents étant des ressortissants du Bangladesh, du Tchad et du Niger. Début mai, l'essentiel des migrants présents sur le site étaient des Tchadiens.

A leur arrivée au poste frontière égyptien, ils doivent s'enregistrer auprès de l'OIM. Comme beaucoup de ces migrants n'ont pas, ou n'ont plus de passeport, des représentants des ambassades se rendent sur place pour les identifier et leur fournir des laissez-passer. Ce qui pose des problèmes pour ceux qui viennent de pays sans représentation en Egypte, comme ce jeune Cap Verdien rencontré par la délégation, qui attend depuis presque deux mois qu'une ambassade de son pays le reconnaisse et lui donne un laissez-passer pour rentrer.

Les groupes importants sont ensuite conduits en bus vers des aéroports (Marsa Matruh ou le Caire) où des avions charters affrétés par l'OIM les rapatrient dans la capitale de leur pays. Au moment de notre visite un groupe de plus de 300 Tchadiens se préparaient pour le départ et des rangées de bus étaient prêts à les conduire à l'aéroport du Caire (plus de 7h de route). Pour les

cas moins nombreux des places sont réservées dans des avions de ligne réguliers.

L'objectif de l'OIM, comme l'a souligné le responsable rencontré par la mission, est d'accélérer au maximum le rythme des rotations afin que les migrants ne restent pas plus de 5 à 6 jours à Salloum. Mais, ce rythme dépend des fonds mis à la disposition de l'organisation par les donateurs internationaux. La crainte est donc que la communauté internationale se désintéresse de ces migrants, et les « oublie » dans ce poste frontière inhospitalier où l'OIM prévoit de réduire son personnel si le nombre d'arrivées nouvelles continue à diminuer.

Au dire de nos interlocuteurs, il est impossible de savoir combien d'immigrés resteraient en Libye et pourraient potentiellement fuir vers cette frontière. Selon le responsable du HCR, en date du 9 mai, il y avait plus de 200 immigrants bloqués à Misrata en attente d'évacuation vers Benghazi, puis vers la frontière égyptienne. Combien d'autres ? Un membre du consulat Tchadien à Benghazi, rencontré à la frontière, estime qu'il y avait environ 500.000 Tchadiens travaillant en Libye avant le conflit, que 400.000 seraient retournés au Tchad et qu'il resterait encore quelques 100.000 Tchadiens en Libye.



3. Pour les réfugiés, attente angoissée avant le départ vers un nouvel exil

Parmi les centaines de milliers d'étrangers qui travaillaient en Libye se trouvaient quelques milliers de personnes qui avaient dû fuir leurs pays d'origine il y a quelques années en raison de guerres ou de conflits internes (par exemple, des Soudanais du Darfour, des Erythréens, des Ethiopiens Oromos et des Somaliens). Certains avaient été reconnus par le HCR comme réfugiés lors de leur premier exil en Libye (avant l'expulsion du HCR par le régime de Kadhafi en juin 2010). Désormais ils se trouvent tous dans l'obligation de faire une demande d'asile car il n'est pas question qu'ils puissent retourner en sécurité dans leur pays d'origine.

Sur le site de Salloum, le nombre de personnes enregistrées auprès du HCR était de 609, le 8 mai (et le jour de notre départ le responsable du HCR nous a dit que 30 personnes nouvelles venaient d'arriver et n'étaient pas encore enregistrées).

Par nationalité :

- Soudan : 340
- Erythrée : 105
- Ethiopie : 76
- Somalie : 68
- Tchad : 9
- Irak : 6
- RDC : 2
- Ghana : 1
- Libéria : 1

Le HCR a dépêché sur place des équipes de professionnels, « débauchés » pour des périodes de quelques semaines des postes qu'ils occupaient dans d'autres endroits du monde. Ces équipes sont responsables de l'ensemble des procédures conduisant à la reconnaissance du statut de réfugié, selon la Convention de 1951 et la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 et à la recherche de places de réinstallation dans

des pays tiers :

- 3 officiers et un superviseur pour la procédure de détermination
- 3 officiers et un superviseur pour les procédures de réinstallation dans des pays tiers
- 2 officiers de protection
- 3 ou 4 interprètes
- 1 coordinateur

Des interviews sont réalisés dans des petites pièces de l'administration au rythme de 6 par jour, 5 jours par semaine. Les recommandations d'acceptation ou de rejet sont transmises au superviseur pour décision. En cas de rejet en première instance les candidats se voient motiver oralement le refus de celui-ci et un appel leur est automatiquement accordé dans la semaine. Un autre officier se charge de l'audition en appel et c'est au coordinateur de prendre la décision finale.

Au jour de la visite de la délégation de la FIDH, le 10 mai, 218 personnes (sur les 609) était passées par l'ensemble de la procédure, avec un taux de reconnaissance de 78%.

Une fois les réfugiés reconnus, ils doivent rencontrer les officiers chargés de la réinstallation, et l'attente risque d'être beaucoup plus longue avant d'être accepté dans un pays d'accueil.

Début juin, on compte 150 places offertes par la Suède : une mission suédoise était sur place pour l'examen des candidatures. Les départs étaient prévus pour la mi-juin. Les Etats-Unis s'étaient engagés à prendre 200 réfugiés, mais les procédures de vérification de sécurité sont très longues, environ 6 mois. Le HCR est donc en train de négocier pour que ces réfugiés, en attente d'une décision finale des Etats-Unis, puissent être transférés dans un centre d'hébergement de transit à Timisoara, en Roumanie.

Les équipes du HCR disent être soumises à une double pression :

- Celle des autorités égyptiennes qui insistent pour que les départs s'accélèrent et pour que la douane de Salloum ne se transforme pas en camp de réfugiés ;
- Celle des demandeurs d'asile qui viennent de revivre un deuxième traumatisme en Libye après celui vécu dans leur pays d'origine et qui sont particulièrement anxieux sur leur sort, sans parler des conditions de vie déplorables à Salloum. Le staff du HCR s'efforce d'expliquer autant que possible toutes les étapes de la procédure, tout en étant conscient des raisons profondes de l'impatience des candidats.

Il est de la responsabilité des Etats du Nord, et tous particulièrement de ceux qui se sont engagés au sein de l'OTAN dans des opérations militaires « visant à protéger les populations civiles » selon la Résolution 1973 des Nations Unies, de se préoccuper aussi de ces autres victimes civiles du conflit libyen qui se trouvent réfugiées dans des conditions plus que précaires aux frontières de la Libye. Concrètement cela demande des réponses nouvelles et plus généreuses pour financer les opérations de rapatriements des migrants et pour offrir des places d'accueil pour quelques milliers de réfugiés (un peu plus de 3.000 personnes en comptant les réfugiés des camps de Tunisie et d'Egypte).

4. Palestiniens maintenus dans le no man's land

Du temps du Président Hosni Moubarak, l'entrée des Palestiniens sur le territoire égyptien était très strictement limitée. De fait, nous ont confié les Palestiniens rencontrés à Salloum, il était impossible pour les Palestiniens résidents en Libye de passer la frontière terrestre autrefois : un homme avait essayé 8 fois mais avait été refoulé à chaque tentative.

Ces exigences de contrôle très strict persistent toujours et les Palestiniens ne sont pas autorisés à entrer : ils doivent attendre dans le no man's land avant d'être transportés directement jusqu'à la frontière de Gaza.

Depuis la chute de Moubarak, il est en effet possible d'obtenir des autorisations pour entrer

en Palestine par le poste frontière de Rafah au sud de Gaza. Pour obtenir ces autorisations de passage par l’Egypte, les candidats doivent d’abord contacter par téléphone la représentation de l’Autorité Palestinienne au Caire et fournir des informations personnelles, ensuite ces informations sont transmises aux autorités égyptiennes qui effectuent des contrôles. Une fois la procédure terminée, les Palestiniens sont autorisés à passer la frontière dans des bus escortés par le HCR qui finance le voyage et sont conduits jusqu’à la frontière de Gaza.

D’où la situation surréaliste de personnes qui sont maintenues plusieurs jours à l’air libre, à peine abrités sous quelques couvertures faisant office de tentes, dans le no man’s land désertique qui sépare les deux postes frontières de Libye et d’Egypte.

Au total, 200 Palestiniens auraient suivi cette procédure depuis la fin janvier, 34 attendaient leur tour le jour de notre visite. La majorité des Palestiniens interviewés projettent un retour en Libye.

5. Accueil provisoire des Libyens en Egypte

Jusqu’à présent les Libyens peuvent entrer sans visa en Egypte. Au moment de la visite de notre délégation, un vent de panique est passé car les autorités égyptiennes venaient de décider le 7 mai que dorénavant les Libyens devraient se procurer des visas au Consulat égyptien de Benghazi. Devant les protestations et le chaos engendré à la frontière par cette mesure soudaine, elle a été levée au bout de deux jours et les Libyens peuvent à nouveau passer librement la frontière. De fait, le trafic est intense dans les deux sens, en particulier pour le commerce.

Selon les autorités égyptiennes de Marsa Matruh, quelques 95.000 Libyens seraient entrés en Egypte depuis le mois de février 2011 et 35.000 seraient retournés en Libye. Ce qui signifierait qu’environ 60.000 Libyens résident encore en Egypte, répartis sur toute la côte nord du pays, de Salloum à Alexandrie. Dans leur très grande majorité, ces familles louent des appartements dans les complexes résidentiels du bord de mer qui ne sont pas occupés pendant la saison hivernale. Les problèmes, nous a-t-on dit, risquent de se poser quand va commencer la saison touristique et que les propriétaires vont vouloir récupérer leurs logements.

Quelques familles dans le besoin, essentiellement des personnes âgées accompagnées d’enfants, ont bénéficié, de la solidarité des populations locales et de l’aide d’une organisation caritative dirigée par le Sheikh de Marsa Matruh.

Une mission du HCR est allée enquêter sur les besoins des Libyens en situation précaire dans la région de Marsa Matruh du 2 au 4 mai et a recommandé que des crédits d’urgence soient accordés pour des aides en nourriture et en fournitures de base à travers le Croissant Rouge égyptien.



III. DES EXACTIONS CIBLEES CONTRE LES AFRICAINS SUB- SAHARIENS EN LIBYE

La mission a recueilli des témoignages concordants et alarmants sur des crimes et des exactions commises en Libye à l'encontre d'immigrés Africains du fait de la couleur de leur peau.

Ce grave constat s'appuie sur des histoires et des faits rapportés par les exilés interrogés entre le 10 et le 12 mai au poste frontière de Salloum : les personnes interrogées ont été, dans la majorité des cas, soit victimes soit témoins directs de ces violences. La quasi-totalité des personnes qui se sont exprimées vivaient dans la zone Est de la Libye, contrôlée par les rebelles. Les exactions rapportées sont donc le fait de Libyens en armes opérant à Benghazi et dans d'autres zones placées maintenant sous la responsabilité du Conseil National de Transition. La délégation n'a pas rencontré des personnes venant de Tripoli ou d'autres zones à l'ouest de la Libye à la frontière égypto-libyenne, (ces dernières fuient plutôt vers la Tunisie).

Les chargés de mission, après avoir expliqué qu'il s'agissait d'une délégation d'une organisation de droits de l'homme, demandaient aux personnes abordées si elles acceptaient de raconter ce qui leur était arrivé en Libye, avant le début du conflit et depuis le déclenchement des hostilités à la mi-février. Les gens se sont montrés très disposés à parler de leurs expériences traumatisantes vécues en Libye. Et ce, d'autant plus, que personne ne les avait jamais interrogés à ce sujet jusqu'à présent. L'intérêt était d'ailleurs tel que des entretiens qui débutaient avec une seule personne se terminaient parfois avec un petit groupe où d'autres exilés intervenaient spontanément pour raconter leur propre histoire.

Au total, la mission a réalisé plus d'une cinquantaine d'interviews individuelles et recueilli des informations de 4 groupes d'exilés des nationalités suivantes :

- Soudan : 17, dont 15 originaires du Darfour, plus un groupe
- Tchad : 8, plus deux groupes
- Erythrée : 7
- Somalie : 6
- Nigeria : 4
- Ethiopie (de la région Oromo) : 3
- Libéria : 1
- Cap Vert : 1
- Congo (RDC) : 2
- Inde : 1
- Palestiniens dans le no man's land : 4

Les nationalités les plus représentées dans ce panel, Soudanais et Tchadiens, correspondent aux catégories les plus nombreuses présentes à Salloum lors de notre passage.

Les personnes interrogées sont pour la plupart des hommes seuls entre 20 et 40 ans, travaillant pour certains depuis des années en Libye dans toutes sortes d'emplois, du travailleur agricole au médecin en passant par des métiers d'ouvriers ou de commerçants. La majorité d'entre eux

vivaient à Benghazi, avec quelques personnes venant de Tobrouk, d'Aldjabia ou de Misrata. Leur temps de présence sur le site de Salloum était très variable, entre deux mois et deux jours. La grande majorité étaient venus en Libye parce qu'il y avait du travail et qu'ils pouvaient en vivre et envoyer de l'argent à leurs familles restées au pays.

Tous les Africains sub-sahariens ont témoigné qu'ils ont dû prendre la décision de quitter leurs emplois et de fuir la Libye parce qu'ils n'en pouvaient plus de vivre dans l'hostilité et la peur des violences qu'ils avaient vécues personnellement en tant qu'Africains noirs, devenus la cible d'exactions depuis le déclenchement du mouvement de rébellion.

Seront présentées ici les différents types d'exactions repertoriées par la mission, illustrées par quelques témoignages significatifs (voir annexe pour la liste détaillées des exactions).



1. Discrimination et exclusion sociale avant le conflit

Relativement peu de témoignages de dénonciation ont porté sur leurs expériences avant le mois de février 2011.

Un jeune Cap Vertien exprime simplement ce que d'autres ont mentionné en passant « *on sentait bien qu'il y avait une discrimination parce qu'on est noir, mais on ne pouvait rien réclamer et on savait bien qu'on était là pour travailler. On vivait entre nous* ».

Les accusations les plus sérieuses recueillies concernent la répression excessive et arbitraire sur des questions de mœurs (alcool et femmes) et surtout sur l'absence totale de droits et les violences subies pour ceux qui étaient détenus pour défaut de papiers de séjour.

- **Justice arbitraire et discrimination**

D., Nigérian de 39 ans, en Libye depuis 8 ans, à Tripoli d'abord puis à Benghazi, mécanicien, en situation régulière :

« *Avant le conflit, on avait beaucoup de problèmes et pas de liberté : des policiers pouvaient vous jeter en prison si votre haleine sentait l'alcool. Un jour on m'a lancé des pierres à la tête seulement parce que j'avais salué une femme* ».

E., Nigérian de 36 ans, en Libye depuis 10 ans, électricien :

« *En 2001, j'ai passé 11 mois en prison sur une simple dénonciation sans preuve : au tribunal le juge a expédié 60 cas en une heure. On n'était pas traité pareil en tant que Noirs* ».

- **Violences à l'encontre des migrants en situation irrégulière**

A l'appui d'autres témoignages recueillis auparavant par des organisations de défense des droits au Mali ou au Niger sur les conditions déplorables de détention des migrants en situation irrégulière en Libye, la délégation a entendu diverses histoires dont ces deux témoignages :

E., Ethiopien Oromo, entré irrégulièrement en Libye en octobre 2009 après avoir fui l’Ethiopie, arrêté en Janvier 2010 à Benghazi pour défaut de papiers et placé en prison. Il s’est enfui de la prison en février 2011 avec tous les autres prisonniers quand la rébellion a commencé et que les rebelles ont forcé la porte de la prison :

« Je suis resté emprisonné pendant 1 an, 2 mois et 19 jours seulement parce que je n’avais pas de papiers en règle ! J’ai vu d’autres hommes qui étaient en prison depuis 5 ans juste pour cette raison. Pour pouvoir sortir, il fallait payer (1000 Dinars Libyens) ou connaître quelqu’un qui avait du pouvoir. Il y avait environ 4.000 personnes dans cette prison, la plupart étaient des Africains du Mali, du Ghana, du Niger, du Tchad. Il y avait aussi des trafiquants de drogue et des criminels, mais la grande majorité étaient des migrants en situation illégale. J’ai été tabassé et maltraité tous les jours, j’ai même perdu une dent à cause des coups. Les gardiens étaient sans pitié et nous traitaient comme si nous n’étions pas des êtres humains ».

R., Erythréen, entré sans autorisation en Libye début 2009, travaille comme peintre à Tripoli pendant un an et demi puis rejoint Benghazi où il est arrêté pour défaut de papiers en novembre 2010 :

« J’ai été arrêté avec un groupe de 35 Erythréens en novembre 2010 et amené à la prison de Kuwayfayah à Benghazi. 33 ont pu payer pour être libérés, mais un autre et moi nous n’avions pas l’argent et sommes restés en prison. Si vous n’avez pas de papiers en règle en Libye, on vous traite très mal et vous restez en prison si vous ne payez pas. On était très mal nourri, même quand on était malade on ne pouvait pas être soigné. J’étais avec des criminels de droit commun et des trafiquants ».

2. Attaques ciblées contre les Africains noirs depuis le début du conflit

De façon unanime, toutes les personnes interrogées, y compris les Palestiniens et le ressortissant de l’Inde qui n’étaient pas directement visés, ont affirmé que partout circulaient des rumeurs selon lesquelles les forces de Khadafi recruteraient des mercenaires Africains pour tuer les Libyens.

D’autres rumeurs parallèles, portent sur l’utilisation des Africains sub-sahariens comme « boucliers humains » - rumeurs que la mission n’est pas en mesure de vérifier :

K., Indien, ingénieur dans une Compagnie internationale à Misrata, évacué le 1er Mai et arrivé à Salloum le 9 mai :

« Je peux confirmer qu’à Misrata on dit qu’il y a des mercenaires africains avec les forces de Khadafi qui sont utilisés comme snippers et que d’autres serviraient de boucliers humains ».

M., Soudanais du Darfour, habitait Al Djabia :

« En mars, les troupes de Khadafi ont pris une quarantaine de Soudanais dans la zone industrielle d’Al Djabia et les ont forcés à servir de boucliers humains face aux attaques des forces rebelles ».

L’amalgame funeste : Africain noir = mercenaire est à l’origine du déclenchement d’attaques ciblées et de violations graves, et semble-t-il systématiques, à l’encontre des immigrés africains originaires d’Afrique sub-saharienne.

Les Soudanais du Darfour dénoncent particulièrement les conséquences désastreuses de la déclaration du Président Omar al Bashir, à Doha le 18 février 2011, accusant les membres du mouvement rebelle du Darfour « Justice and Equity Mouvement » (JEM) de s’enrôler comme mercenaires aux côtés des forces de Khadafi. « Les soudanais sont particulièrement visés depuis cette déclaration » ont-ils affirmé à la délégation.

Si cette déclaration a contribué à amplifier les rumeurs à l’encontre des Soudanais, le soupçon ne s’est pas limité aux seuls ressortissants originaires du Soudan mais s’est élargi à tous les Africains noirs de peau, conférant un caractère raciste aux exactions commises. « Partout on nous traitait de

« *Mourtaçaka* » [mercenaire en Arabe] et on nous menaçait » nous ont dit des Nigériens.

Les principales exactions rapportées par les témoins interrogés par la mission sont les suivantes :

- **Meurtres**

K., Soudanais du Darfour, ouvrier agricole dans une ferme près de Sirte :

« *On était trois soudanais travaillant dans une ferme dans la région de Sirte. Un jour, en mars, des hommes armés sont venus nous attaquer en nous accusant d'être des mercenaires : un Soudanais a été tué et moi et l'autre on a été brutalement arrêtés et blessés. Le patron libyen est allé les voir après pour leur dire qu'on n'était pas des mercenaires mais des ouvriers de sa ferme. On nous libéré et conduit à l'hôpital* ».

M., Soudanais, Ingénieur à Benghazi, en Libye depuis 25 ans :

« *J'ai été témoin direct d'une attaque contre des Africains noirs sur le marché de Al Hadiga à Benghazi par des Libyens armés : un Soudanais a été tué et un Tchadien blessé* » et ce témoin ajoute : « *je n'ai eu connaissance d'aucun Soudanais qui ait participé aux combats, ni d'un côté, ni de l'autre* ».

S., Nigérian, footballeur, en Libye depuis 3 ans :

« *Dans mon quartier de Arouba, j'ai vu un groupe d'hommes armés entrer de force dans une maison où vivait une famille nigériane, la femme a essayé de s'enfuir en courant mais les Libyens lui ont tiré dessus et l'ont tuée* ».

Ces témoignages directs ont été corroborés par de nombreuses autres histoires qui circulaient parmi les exilés : quelques uns qui avaient pu sauver leur téléphone portable nous ont montré des scènes où l'on voyait des Africains gisant par terre. Un réfugié nous a dit qu'il avait pris la décision de partir immédiatement après avoir vu des images d'un Africain égorgé il y a trois semaines à Benghazi.

- **Arrestations arbitraires**

Dans la rue, dans les taxis, dans les bus, les Africains noirs seraient systématiquement interpellés, menacés et souvent arrêtés suite à des altercations.

K., Tchadien, 40 ans, en Libye depuis 10 ans, épicier à Benghazi, joue un rôle de leader dans la communauté tchadienne :

« *Au mois de mars, j'ai été informé que 6 Tchadiens avaient été blessés et conduits à l'hôpital et qu'une quarantaine d'autres avaient été arrêtés, suite à une altercation violente sur un marché de Benghazi entre des Libyens armés et des Tchadiens. En tant que leader communautaire je suis allé au siège des rebelles à Benghazi et leur ai dit que c'était mal de prendre les noirs pour cible, que s'ils voulaient remplacer la dictature de Khadafi ils ne devaient pas se comporter comme ça !*

« *On m'a emmené à la prison où j'ai pu faire libérer 15 personnes que je connaissais personnellement : ils ont été immédiatement remis à la Croix Rouge et transféré à la frontière le 26 mars. Les blessés ont aussi été évacués par l'Egypte* ».

- **Viols**

Seulement trois cas de viols ont été rapportés à la délégation. Dans les trois cas les agresseurs étaient armés, agissaient en groupe et ont profité de la vulnérabilité particulière des familles, père absent et mère seule avec ses filles. Un réfugié soudanais, médecin généraliste à Benghazi depuis 2004 nous a dit qu'il avait eu connaissance de quelques cas de femmes africaines violées, que cela fait partie du harcèlement violent général mais que ce n'était pas systématique.

D., Soudanais du Darfour, résident à Benghazi :

« *En mars, une famille soudanaise a été attaquée de nuit par trois hommes armés à Benghazi. Le père était absent et il y avait dans la maison la mère, une jeune fille de 23 ans,*

étudiante universitaire, et un cousin. Les hommes ont kidnappé la fille devant la famille sous la menace de leurs armes. Des voisins libyens, alertés ont essayé de leur courir après mais ils ne les ont pas rattrapés. Deux jours après, la fille a été retrouvée dans la rue en état de choc. Un des deux agresseurs a été arrêté mais relâché au bout d'un jour. Après cet incident, les hommes ont commencé à monter des gardes la nuit pour protéger leurs familles ».

S., Soudanais, résident à Benghazi :

« A trois heures du matin, des Libyens armés ont forcé la porte de l'appartement d'une famille soudanaise et ont pris la fille de 19 ans. Elle a été retrouvée deux jours après et ramenée chez elle par un Libyen ».

T., Tchadien, résident à Benghazi :

« le 28 Mars, dans le quartier de Al Mayouri, une famille tchadienne a été attaquée par des Libyens qui vivaient dans le même quartier. Dans la maison il y avait ce jour là, la mère et ses quatre filles de 14, 16, 17 et 19 ans. Le père était absent. Les hommes ont pris les filles et les ont traînées hors de la maison. Heureusement des voisins libyens sont intervenus et ont pu empêcher que les filles soient violées. Toute la famille est allée se réfugier à la Croix Rouge de Benghazi et a été évacuée sur le Tchad en passant par Salloum. Malheureusement, aucune plainte n'a été déposée devant la justice ».

- Logements attaqués par des pillards

Selon les témoignages, cette pratique semble avoir été très fréquente : les appartements où vivaient des Africains étaient repérés et des hommes portant des fusils ou des couteaux forçaient la porte, la nuit en général, maltrahaient les occupants et pillaient tout ce qu'ils trouvaient.

Un ingénieur soudanais nous a dit qu'il avait été témoin de beaucoup de pillage dans son quartier, *« mais je ne dirais pas que c'étaient des rebelles, c'était des voleurs ».*

E., Nigérian de 36 ans, en Libye depuis 10 ans, électricien en situation régulière :

« Je louais un appartement dans une maison où il y avait aussi des familles libyennes. Quand les bruits sur les Africains mercenaires ont commencé, je suis resté enfermé chez moi du 18 février au 2 mars, par crainte. A la fin avril mon appartement a été pillé et on m'a tout pris, la TV, les DVD etc. et personne n'a réagi. Quand mon propriétaire est venu, il a refusé de prendre mon loyer pour le mois de mai et m'a dit qu'il valait mieux pour moi que je quitte la Libye. Je connais d'autres Africains dont les maisons ont été pillées par des Libyens qui portaient des treillis militaires. Mais à Benghazi tu peux acheter une veste militaire sur le marché pour 5 DL ! ».

S., Somalien, en Libye depuis 3 ans, ouvrier dans la construction :

« Des Libyens sont entrés de force chez moi au milieu de la nuit, ils m'ont maltraité et j'ai été blessé par des coups de couteaux, ils ont pris tout ce qu'ils ont trouvé. Je suis parti en courant vers le port me réfugier au croissant Rouge ».

D'autres témoins racontent la même chose : deux Soudanais, un Tchadien, un Somalien, seules les dates diffèrent entre mars et avril 2011.

- Harcèlement , extorsion d'argent et de téléphones, injures

Là encore, la pratique de ces exactions semblent avoir été très courante, dans la rue, dans les magasins et aux check points.

T., Tchadien, récemment arrivé à Salloum :

« Le 3 mai, j'étais dans un taxi qui a été stoppé par trois Libyens armés sur le marché Al Hadira à Benghazi. Ils m'ont forcé à descendre et m'ont pris l'argent que j'avais sur moi (500DL) et mon portable. Le chauffeur de taxi, Libyen, leur a dit que c'était mal de faire ça, mais ils ont crié « qu'il fallait nettoyer le pays de la saleté »

J., Libérien, 40 ans, en Libye depuis 5 ans, soudeur, vivait à Tobrouk :

« A Tobrouk les choses étaient plus tranquilles au début. Mais avec toutes ces rumeurs les Africains ont commencé à être harcelés. Les gens nous regardent comme des chiens. J'ai un ami Ghanéen qui a été battu et volé. On nous accuse d'être pro-Khadafi. Mon patron Syrien m'a dit qu'il fallait que je parte de Libye. J'avais un bon boulot pourtant ».

E., Erythréen, en Libye depuis 3 ans, soudeur, travaillait à Benghazi depuis 4 mois :
« Un jour, j'étais dans un magasin avec un ami quand des Libyens se sont approché et nous ont dit de les suivre dans un bureau. Là ils nous ont accusé d'être pro-Khadfi, ils nous ont pris nos téléphone et enfermés. Ils ont amené des journalistes pour qu'on leur dise qu'on était des mercenaires mais on a refusé et ils sont devenus très agressifs contre nous. Ils ont menacé de nous tuer et on est resté enfermés pendant 7 jours. A la fin une journaliste de Londres a prévenu la Croix Rouge qui est venu nous tirer de là ».

En raison des rackets pratiqués aux check points, les exilés préfèrent maintenant se rendre à la frontière avec des bus de la Croix Rouge, comme nous l'a raconté un Nigérian arrivé le 9 mai à Salloum : *« Je suis allé m'inscrire à la Croix Rouge à Benghazi et j'y suis resté trois jours en attendant un bus vers la frontière. C'est trop dangereux de voyager seul pour un Africain, on est racketté en chemin. Nous sommes arrivés hier avec 43 personnes dans un bus de la Croix Rouge, sans problème avec tous nos bagages ».*

- Renvoi du travail sans payer les salaires

Ce type de dénonciation a été rapporté essentiellement par des Tchadiens. La délégation a rencontré deux groupes d'hommes qui partageaient le même sort d'ouvriers agricoles ou de chameliers pour des patrons libyens dans la région de Benghazi. Le témoignage suivant synthétise l'expérience vécue par tous les Tchadiens de ces groupes :

K., Tchadien, 30 ans, en Libye depuis 2 ans, gardien de chameaux (« camel boy ») pour un propriétaire libyen dans la région de Benghazi :
« On a entendu des histoires de mercenaires à la radio et que parmi eux il y avait des Tchadiens. A partir de là, notre patron a commencé à nous maltraiter en nous accusant de vouloir tuer des Libyens. On lui a dit qu'on était seulement des travailleurs venus ici pour gagner de l'argent, mais il ne nous a pas cru et nous a chassé du travail sans nous payer nos salaires ! On n'a pas de passeport ni d'autorisation de travail. Beaucoup de Tchadiens sont entrés en Libye sans papiers, avec des caravanes de chameaux ».

Ces Tchadiens nous ont expliqué qu'ils étaient payés tous les 4 ou 6 mois et qu'ils venaient d'être volé de plusieurs mois de travail et se sentaient très mal. Ils nous ont affirmé qu'il restait encore beaucoup de Tchadiens comme eux en Libye qui ne voulaient pas partir tant qu'on ne leur aurait pas payé leur salaires. Ces témoignages d'extorsion nous ont été confirmés par un employé de l'OIM qui nous a dit avoir vu arriver des Tchadiens n'ayant plus rien du tout, juste leurs vêtements sur le dos.

3. Quelle justice pour les victimes ?

Les témoignages recueillis par la mission FIDH démontrent l'existence d'abus et de violences raciales massifs et systématiques à l'encontre des Africains d'origine sub-saharienne dans l'est de la Libye.

Ces allégations de graves violations des droits de l'Homme n'ont à notre connaissance pas fait l'objet d'enquête en Libye, où règne ainsi l'impunité. Ces abus ne sont pas seulement des violations du droit national libyen, mais constituent également de graves violations du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire, tel qu'énoncé au sein des conventions internationales ratifiées par la Libye, y compris le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales, la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, les quatre Conventions de Genève et le Protocole Additionnel II relatif à la protection des victimes de conflits armés non internationaux, ainsi que selon le droit international coutumier. Elles peuvent également constituer des

crimes de guerres et relever ainsi de la compétence de la Cour pénale internationale (CPI).

Le 18 mai 2011, la FIDH a transmis les conclusions et recommandations de ce rapport au Conseil national de transition. La FIDH demande au Conseil de publier d'urgence une déclaration condamnant ces crimes et appelant à leur cessation immédiate. La FIDH appelle également le Conseil à ouvrir des enquêtes indépendantes et effectives sur ces allégations, conformément aux obligations de la Libye selon le droit international. Lors de la publication de ce rapport, la FIDH n'avait pas encore reçu de réponse.

Enquêtes internationales

Le 25 février 2011, le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a établi une Commission d'enquête pour examiner les abus commis depuis le début du soulèvement en Libye. La Commission a soumis son premier rapport au Conseil le 6 juin dans lequel il a conclu que des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ont été commis pendant le conflit en Libye par les forces armées de Kadhafi et par des forces liées à l'opposition.

Selon le rapport de la Commission : « les travailleurs migrants, particulièrement ceux d'origine subsaharienne, ont été soumis à des mauvais traitements et à de graves violations du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire. La maltraitance des travailleurs migrants a pris différentes formes, notamment la pratique de perquisitions arbitraires, les violences et la soumission à des traitements inhumains et dégradants. Les attaques les plus graves sur les travailleurs migrants semblent avoir été commises en raison d'une suspicion faisant de ces personnes, de par leur origine nationale ou leur couleur de peau, « des mercenaires ».

Les attaques ont été généralement commises par des personnes associées aux forces d'opposition. Ont été relevé également des cas de violations de droits de l'Homme, y compris des arrestations arbitraires, des violences et autres mauvais traitements commises par les forces gouvernementales à l'encontre des travailleurs migrants, ce qui appelle de nouvelles enquêtes. De nombreuses attaques ont été commises par des civils armés non affiliés à une des parties en présence. L'échec des autorités à protéger les travailleurs migrants de telles attaques soulève d'autres questions de responsabilité. Une nouvelle enquête est nécessaire au sujet des allégations d'exécutions sommaires reçues par la Commission⁴.

La Commission a également conclu que les actes de torture et de traitement inhumain et dégradant, commis pendant le conflit par les forces d'opposition, sur les travailleurs migrants et sur ceux considérés comme des mercenaires, constituent des crimes de guerre au regard du Statut de la CPI.

Le 26 février 2011, le Conseil de sécurité des Nations Unies a saisi la CPI de la situation en Libye. Cela a abouti à l'ouverture d'une enquête le 3 mars. Le Procureur de la CPI a affirmé que les cas d'exactions commises à l'encontre des migrants en Libye sont actuellement sous enquête.

Dans le premier rapport d'enquête présenté au Conseil de Sécurité le 4 mai, le Procureur a conclu que: "Plusieurs sources ont également fait état de l'arrestation illégale, du mauvais traitement et du meurtre de personnes originaires d'Afrique sub-saharienne soupçonnées d'être des mercenaires. Des groupes de manifestants en colère auraient attaqué ces personnes à Benghazi et dans d'autres villes et en auraient tué des dizaines. Celles-ci auraient été assimilées à des mercenaires recrutés pour étouffer la révolte. Un certain nombre d'entre elles auraient été arrêtées par les nouvelles autorités de Benghazi mais il reste à déterminer s'il s'agit d'innocents travailleurs immigrés ou de prisonniers de guerre"⁵.

Lors d'une conférence de presse, le 16 mai 2011, consacrée aux premiers mandats d'arrêt demandés contre Kadhafi, son fils, Saif Al-Islam et le Chef du renseignement militaire, Abdullah Al-Sanousi, le Procureur a confirmé que des enquêtes allaient être menées en priorité sur "les attaques dont ont fait l'objet des Africains sub-sahariens considérés à tort comme des mercenaires"⁶.

4. Report of the International Commission of Inquiry to investigate all alleged violations of international human rights law in the Libyan Arab Jamahiriya, A/HRC/17/44, 1 June 2011, p.6.

5. Luis Moreno-Ocampo, Procureur de la Cour pénale internationale, Premier rapport du Procureur de la Cour pénale internationale au Conseil de sécurité de l'ONU en application de la Résolution 1970 (2011), 4 May 2011, para 36.

6. Déclaration du Procureur de la CPI lors de la conférence de presse du 16 mai 2011 à propos de la Libye, voir <http://www.icc-cpi.int>

IV. Principales recommandations de la FIDH

Concernant le sort des exilés au poste frontière de Salloum

La FIDH demande aux autorités égyptiennes :

- de maintenir les frontières ouvertes avec la Libye de façon à permettre à ceux qui sont menacés de sortir du pays sans formalité d'aucune sorte ;
- d'assurer l'hébergement digne des personnes qui sont en attente de départ et qui doivent, pour certaines, passer des semaines bloquées à la frontière dans des conditions qui ne respectent pas la dignité humaine ;

La FIDH appelle les Etats donateurs, et l'Union européenne, à financer d'urgence le rapatriement des migrants qui le souhaitent dans leurs pays d'origine.

La FIDH demande aux Etats signataires de la Convention de Genève sur les Réfugiés, et tout particulièrement aux Etats membres de l'Union européenne, de s'engager rapidement auprès du HCR à accueillir les réfugiés, reconnus par le HCR à Salloum, pour lesquels il n'existe aucune possibilité de réinstallation dans la région. Elle leur demande de s'abstenir de toute mesure militaire ou politique qui puisse porter atteinte au droit des demandeurs d'asile à requérir l'asile dans le pays de leur choix.

Concernant les violences racistes à l'encontre des migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Libye

La FIDH demande à toutes les parties au conflit :

- de respecter les normes de droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ratifiés par la Libye, tels que l'article 3 commun aux conventions de Genève et le protocole additionnel 2 aux conventions de Genève ;
- de cesser leurs attaques et les actes de violences et de discrimination commis à l'encontre des populations migrantes et de poursuivre en justice les auteurs de ces crimes ;
- de coopérer pleinement avec les enquêtes en cours de la Cour pénale internationale (CPI).

La FIDH demande, sur la base des témoignages concordants recueillis par la mission, au Conseil national de transition libyen (CNT) :

- de prendre toutes les mesures nécessaires, dans le respect du droit et des normes internationales, pour que cessent les violences commises à l'encontre des migrants et réfugiés provenant d'Afrique subsaharienne : violences physiques, harcèlements racistes, menaces et injures, licenciements sans salaire ;
- de mener des enquêtes et traduire en justice les auteurs de crimes (meurtres, viols) et délits (vols, extorsion d'argent ou de biens) commis par des hommes en armes dans la zone contrôlée par les insurgés et placée de fait sous l'autorité du CNT ;
- de permettre aux victimes d'avoir recours à la justice pour obtenir réparation des violences subies, mais aussi des biens ou des salaires dont ils ont été spoliés.

La FIDH demande au Procureur de la Cour pénale internationale de continuer ses enquêtes sur la situation en Libye et de poursuivre des plus hauts responsables de toutes les parties en présence, de façon à inclure également la poursuite des attaques ciblant de façon particulière les personnes migrantes.

La FIDH demande à la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, qui se réunit en session extraordinaire en août 2011, ainsi qu'aux États se réunissant lors du Sommet de l'Union africaine, à Malabo, Guinée équatoriale, en juin-juillet 2011, de dénoncer ces crimes et d'appeler à des enquêtes et poursuites effectives.

Annexe : Résumé des témoignages

Nationalité	Nombre d'intervenants	Présence en Libye	Age (approx.)	Profession	Violations rapportées
Tchad	1	10	40	Épicier	Témoignage : Arrestations arbitraires par des hommes armés de 40 Tchadiens à Benghazi fin mars suivies de violences causant 6 blessés conduits à l'hôpital.
Tchad	1	5	35	Non Communiqué	Victime : Attaque dans la nuit par des hommes armés, volé, pillé le 26 avril à Benghazi. Témoignage : Tentative d'enlèvement et de viol de 4 jeunes filles tchadiennes le 28 mars (histoire connue par la communauté des tchadiens de Benghazi).
Tchad	1	Non communiqué	35	Non communiqué	Victime : Agression et injures par des hommes armés qui l'ont fait sortir d'un taxi le 5 mai - argent et téléphone volé.
Tchad	1	Non communiqué	25	Non communiqué	Victime : Racket à un check point le 22 avril - vol de 1200 DL.
Tchad	1	Non communiqué	25	Non communiqué	Victime : Agression dans la rue le 15 mars "par des hommes en uniforme"- volé 3600 DL.
Tchad	3	1 à 3	30	Ouvriers agricoles	Victimes : Renvoi sans salaire par leurs patrons les accusant d'être des mercenaires - avril.
Tchad	12	1	30	Ouvriers agricoles	Victimes : Menaces de leur patron - renvoyés sans être payé - ont tout perdu.
Tchad	10	1	30	Chameliers	Victimes : Mauvais traitements des propriétaires car considérés comme mercenaires.
Soudan-Darfour	1	Non communiqué	Non communiqué	Ouvrier agricole	Victim: Travaillait dans une ferme dans la région de Sirte avec 2 autres migrants, attaquée le 18 février par 3 hommes armés -deux sont blessés, dont lui, le troisième a été tué par balle.
Darfour	1	Non communiqué	Non communiqué	Artisan	Victime : Agression dans sa voiture par des hommes portant des couteaux - 20 février.
Darfour	1	3	40	commerçant	Témoignage : Enlèvement d'une jeune fille soudanaise de 19 ans à 3h du matin - retrouvée 2 jours après choquée et violée. Le père traumatisé a renvoyé sa famille au Soudan (lui est réfugié et ne peut pas rentrer).
Darfour	1	26	50	Dessinateur	Évacué de Misrata Témoignage : Arrestations et de violences ciblées contre des Africains, en particulier du Darfour.
Darfour	1	Non communiqué	Non communiqué	Non Communiqué	Témoignage : Jeune fille soudanaise de 23 ans étudiante, kidnappée de nuit par des voisins Libyens - violée - 1 agresseur retrouvé et relâché 1 jour après.

Nationalité	Nombre d'intervenants	Présence en Libye	Age (approx.)	Profession	Violations rapportées
Darfour	1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Témoignage : Arrestations dans la rue de 6 Tchadiens et Nigériens par des hommes armés le 23 février à Benghazi.
Darfour	1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Victime : Une attaque de sa maison en fin d'après-midi le 17 mars par des hommes armés - argent et passeport volés.
Darfour	1	1	25	Gardien	Victime : Renvoi sans salaire par son patron et harcèlement dans la rue par des Libyens.
Darfour	1	1	30	Commerçant	Victime : Racket au check point - argent et portable volés - brutalisé dans certains check point et pas dans d'autres.
Darfour	1	8	30	Soudeur	Victime : Renvoi sans salaire par un patron Turc - accusé d'être un mercenaire - passeport et document brûlés par le patron.
Darfour	1	21	Non communiqué	Assistant d'avocat	Témoignage : Arrestation d'un ami à Benghazi, détenu trois jours puis reconduit chez lui par des hommes armés qui ont pillé sa maison et volé 1800 DL. Victime : Racket sur la route vers la frontière - carte SIM volé - a payé 500DL à un Libyen pour être conduit à la frontière dans sa voiture.
Darfour	1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Témoignage : Enlèvement de 40 Darfouriens à Al Djabia dans la zone industrielle par des forces de Khadafi pour servir de boucliers humains.
Darfour	1	1	Non communiqué	Ouvrier agricole	Victime : Renvoi sans salaire par son patron dans une ferme de Benghazi.
Darfour	1	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Témoignage : Agressions contre des Africains noirs par des Libyens armés près de la place du marché à Benghazi.
Darfour	1	5	25	Peintre	Victime : de harcèlement dans la rue - traité de mercenaire - a entendu parler d'Africains poignardés.
Soudan	1	7	50	Médecin	Témoignage : De nombreuses violences comme médecin et responsable communautaire : Discrimination dans les hôpitaux pour soigner les blessés noirs. Cas de viols - mais pas systématique - contre les femmes africaines. Pillage des maisons et arrestations arbitraires contre des Noirs accusés d'être des mercenaires (principalement des Soudanais du Darfour, des Tchadiens, des Nigériens, des Ghanéens). Victime : Racket au check point - vol d'un portable et de 300 \$US.

Nationalité	Nombre d'intervenants	Présence en Libye	Age (approx.)	Profession	Violations rapportées
Soudan	1	25	50	Ingénieur	Témoignage direct : De l'assassinat d'un Soudanais au marché d'Al Harira à Benghazi et des violences contre un Tchadien par des hommes armés. Connaît beaucoup de cas de tabassages et de pillages commis par des hommes très agressifs et armés contre des Noirs.
Darfour	15	Non communiqué	Non communiqué	Non communiqué	Accord de tous les réfugiés du groupe pour dire qu'ils se sentaient victimes d'une grande hostilité depuis le mois de février – ils se sentaient menacés et avaient peur de sortir de chez eux.
Érythrée	1	5	40	Femme au foyer	Témoignage : Climat général de malaise et de peur vis-à-vis des Noirs. Mari forcé à démissionner de son travail.
Erythrée	1	6	37	Ingénieur	Témoignage : De discrimination accrues – a perdu son travail – insécurité.
Erythrée	1	5	23	Mécanicien	Témoignage : Climat de peur car Africains noirs accusés d'être des mercenaires – certains tués par des hommes armés , arrestation de 3 Érythréens.
Erythrée	1	Moins de 1	25	Non Communiqué	Victime : De détention début 2011 pour séjour irrégulier – sorti de prison en payant.
Erythrée	1	3	30	Soudeur	Victime : D'arrestation arbitraire dans un magasin Par des Libyens armés - accusé d'être mercenaire - détenu 7 jours - libéré par la Croix Rouge.
Erythrée	1	3	25	Non Communiqué	Victime : Détention en novembre 2010 pour séjour irrégulier - mauvais traitement en prison, il s'échappe en février après le début de l'insurrection.
Erythrée	1	3	30	Peintre	Victime : Arrestation arbitraire le 20 février avec 2 autres Érythréens par un groupe de jeunes Libyens - accusés d'être mercenaires - 3 jours en prison à Riyadia – menacés d'être tués - libérés par le Croix Rouge.
Somalie	3	2	30	Non communiqué	Victimes : Leur maison a été pillée la nuit par des hommes armés - blessé par couteaux - argent et affaires personnelles volées. Témoins : Dans une rue de Benghazi, vu un groupe de jeunes libyens attaquer un Africain noir - accusé de mercenaire - poignardé.
Somalie	1	3	30	Ouvrier en construction	Victime : Appartement pillé - vol d'argent et de documents, racket dans la rue – argent et téléphone volés.

Nationalité	Nombre d'intervenants	Présence en Libye	Age (approx.)	Profession	Violations rapportées
Somalie	1	1	30	Ouvrier agricole	Victime : Renvoyé par son patron - peur générale, tous ses amis fuyaient Témoin : De menaces par un groupe de 20 jeunes libyens avec des armes blanches circulant en voiture autour des fermes.
Somalie	1	2	18	Agent d'entretien	Victime : Agressé par un Libyen - accusé d'être un mercenaire - sauvé par un autre Libyen. Renvoyé par son patron - 2 mois de salaires non payés.
Nigéria	1	18	48	Soudeur	Evacué de Misrata avec son épouse enceinte - Maison bombardée à Misrata par les forces de Kadhafi - a tout perdu.
Nigéria	1	3	30	Footballeur	Évacué de Misrata Témoin : - D'attaques ciblées contre des Africains noirs à qui on a demandé s'ils sont pro-Kadhafi - vols d'argent et de téléphone - femme abattue dans son quartier en tentant de s'enfuir après l'attaque de sa maison.
Nigéria	1	8	39	Mécanicien	Victime : De discrimination raciste avant la rébellion (consommation d'alcool, relations avec les femmes) Après la rébellion : renvoyé par son patron sans son dernier mois de salaire.
Nigéria	1	10	36	Électricien	Victime : Avant, emprisonné 11 mois sans jugement après dénonciation Depuis février : appartement pillé - propriétaire lui a demandé de partir Témoin : A vu des images d'un noir Africains avec la tête coupée en avril à Benghazi.
Ethiopie-Oromo	1	2	20	Vendeur Coffe Shop	Témoin : D'attaques par des gangs contre des Africains suspectés d'être pro-Kadhafi Climat de peur - réfugié à la Croix-Rouge de Benghazi pendant 1 mois.
Ethiopie-Oromo	1	2	30	Vendeur sur le marché	Victime : Détenu 1 an pour son séjour irrégulier en 2010. Il s'échappe le 19 février Il est menacé avec un fusil par un gardien - Il s'enfuit à Port Juliana - Il est sauvé par le Croissant-Rouge libyen.
Ethiopie-Oromo	1	2	40	Non communiqué	Victime : Détenu de janvier 2010 à février 2011 pour séjour irrégulier. Mauvais traitement - violences dans la prison où il y avait près de 4000 Africains sans papiers Témoin : le 19 février entré des rebelles dans la prison - la police tue 1 Tchadien.

Nationalité	Nombre d'intervenants	Présence en Libye	Age (approx.)	Profession	Violations rapportées
Liberia	1	5	40	Soudeur	Victime: Avant l'insurrection, discriminations raciales (injures, menaces) Depuis l'insurrection : renvoyé par son patron Témoignage : Son ami ghanéen a été battu et volé. Africains accusés d'être pro-Kadhafi – harcelés dans les rues.
Cap Vert	1	1	23	Cuisinier	Victime : Discrimination raciste sans possibilité de porter plainte Témoignage : Dans un bus où il avait des Libyens et 4 Tchadiens : les hommes armés ont arrêté les Tchadiens.
Congo RDC	2	2	30	Ouvrier en bâtiment	Victimes : Racket sur la route de la frontière au check point Témoignage : Tabassages d'Africains noirs à Benghazi Informés de personnes tuées (4 Maliens et 5 Tchadiens)
Inde	1	12	40	Ingénieur	Évacué de Misrata Avant pas de problème Après le 25/02 situation très dangereuse à Misrata, ne peut plus sortir de chez lui Témoignage de la présence de mercenaires Africains à Misrata
Palestinienne	3	10 à 20	30 - 40	Femmes au foyer	Dans le no man's land en attente des autorisations pour être transférées vers Gaza pour voir leurs familles Pas de problèmes pour les Palestiniens en Libye – vont revenir. Témoignage : d'exactions contre des Africains noirs (maisons pillées et femmes violées à Al Djabya) Rumeurs sur utilisation de mercenaires noirs.
Palestinien	1	25	55	Commerçant	Pas de problème - les Palestiniens sont bien traités en Libye - Avec les changements de politiques en Egypte, il peut enfin retourner à Gaza voir sa famille. Témoignage : A vu des vidéos montrant des Africains tués par des Libyens.

Ce rapport a été réalisé avec le soutien de Irish Aid. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de la FIDH et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de Irish Aid.

Le Ministère finlandais des affaires étrangères a contribué à ce projet et a mis à disposition des ressources financières à cet effet.

Gardons les yeux ouverts

Établir les faits

Des missions d'enquête et d'observation judiciaire

Depuis l'envoi d'un observateur judiciaire à un procès jusqu'à l'organisation d'une mission internationale d'enquête, la FIDH développe depuis cinquante ans une pratique rigoureuse et impartiale d'établissement des faits et des responsabilités.

Les experts envoyés sur le terrain sont des bénévoles.

La FIDH a mandaté environ 1 500 missions dans une centaine de pays ces 25 dernières années.

Ces actions renforcent les campagnes d'alerte et de plaidoyer de la FIDH.

Soutenir la société civile

Des programmes de formation et d'échanges

En partenariat avec ses organisations membres et dans leur pays, la FIDH organise des séminaires, tables rondes...

Ils visent à renforcer la capacité d'action et d'influence des défenseurs des droits de l'Homme et à accroître leur crédibilité auprès des pouvoirs publics locaux.

Mobiliser la communauté des États

Un lobbying permanent auprès des instances intergouvernementales

La FIDH soutient ses organisations membres et ses partenaires locaux dans leurs démarches au sein des organisations intergouvernementales. Elle alerte les instances internationales sur des situations de violations des droits humains et les saisit de cas particuliers. Elle participe à l'élaboration des instruments juridiques internationaux.

Informer et dénoncer

La mobilisation de l'opinion publique

La FIDH alerte et mobilise l'opinion publique. Communiqués et conférences de presse, lettres ouvertes aux autorités, rapports de mission, appels urgents, web, pétitions, campagnes... La FIDH utilise ces moyens de communication essentiels pour faire connaître et combattre les violations des droits humains.

FIDH - Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

17, passage de la Main-d'Or - 75011 Paris - France

CCP Paris: 76 76 Z

Tél: (33-1) 43 55 25 18 / Fax: (33-1) 43 55 18 80

www.fidh.org

Directrice de la publication: Souhayr Belhassen

Rédacteur en chef: Antoine Bernard

Auteurs: Genevieve Jacques, Mohammed Badawi et Christine Tadros

Coordination: Amandine Regamey et Katherine Booth

Design: Céline Ballereau-Tetu

La FIDH
 **fédère 164 organisations de
défense des droits de l'Homme**
réparties sur les **5 continents**



de souveraineté. Article 3 : Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Article 4 : Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. Article 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Article 6 : Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique. Article 7 : Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. Article 8 : Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant

CE QU'IL FAUT SAVOIR

- La FIDH agit pour la protection des victimes de violations des droits de l'Homme, la prévention de ces violations et la poursuite de leurs auteurs.

- Une vocation généraliste

La FIDH agit concrètement pour le respect de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme - les droits civils et politiques comme les droits économiques, sociaux et culturels.

- Un mouvement universel

Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui 164 organisations nationales dans plus de 100 pays. Elle coordonne et soutient leurs actions et leur apporte un relais au niveau international.

- Une exigence d'indépendance

La FIDH, à l'instar des ligues qui la composent, est non partisane, non confessionnelle et indépendante de tout gouvernement.

fidh

Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme

Retrouvez les informations sur nos 164 ligues sur www.fidh.org